

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4072>



COMMUNIQUÉ : NON AUX MENSONGES ET A LA CALOMNIE, Retrait de la plainte de la LDH !



- L'UJFP en action - Appels et manifestations -

Date de mise en ligne : dimanche 12 avril 2015

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Publié le 6 avril 2015

Montpellier 6 avril 2015

Le comité BDS France 34 et les organisations signataires s'associent pour dénoncer un acharnement grotesque et absurde de la part de la Ligue des Droits de l'Homme et maintenant de la LICRA, à l'encontre du comité BDSF 34 et de ses deux porte-parole.

Suite à la plainte de la LDH contre des militants du comité BDSF 34, suite aux affirmations mensongères de la LDH reprises par la LICRA dans des communiqués successifs, nous affirmons haut et fort que :

NON, les militants de BDSF 34 n'ont jamais tenu ou écrit de propos antisémites. Ils ont commis l'erreur (très regrettable) de partager sur leur Facebook une image sans lire le texte qui lui était attaché dont le contenu était imprévisible à la lecture des 3 lignes affichées sur l'image. Ils ne sont pas les auteurs de ce texte odieux

NON la LDH n'a pas eu besoin de « tenter en vain de faire retirer ce texte de Facebook » car les militants l'ont immédiatement supprimé lorsqu'ils ont été alertés. Mais la LDH avait aussi immédiatement fait une capture d'écran pour en inonder ses réseaux en criant à l'antisémitisme ! En pleine période de massacres perpétrés à Gaza, des « partages » de ce type ont été nombreux et les militants étaient trop occupés à dénoncer les crimes atroces commis par Israël et à organiser les actions et manifestations de soutien au peuple palestinien et aux enfants de Gaza pour être toujours vigilants. Le devoir de la LDH était-il alors de les traquer pour les attaquer ?

NON, le comité BDSF 34 n'a jamais refusé le dialogue, bien au contraire, mais la présidente de la LDH 34 n'a jamais demandé à rencontrer les intéressés, ni ne les a contactés malgré les conseils de plusieurs responsables d'organisations, qui ont tenté de la ramener à la raison.

NON le comité BDSF 34 n'est pas resté sans réponse, plusieurs mails ont été échangés avec la présidente de la LDH 34 pour reconnaître la maladresse et attester de la moralité des militants. Ces derniers ont bien sûr reconnu leur erreur par manque de vigilance et ont affirmé leur totale condamnation de ces propos. Mais la présidente de la LDH34 a refusé d'en tenir compte. Nous tous, membres du BDSF 34 et des organisations partenaires, connaissons depuis de nombreuses années, les deux militants salis et injuriés par la LDH34 et la LICRA et pouvons attester sans aucune réserve, qu'ils ne sont ni racistes, ni antisémites et encore moins négationnistes. Nous leur réitérons notre soutien le plus total.

Nous sommes stupéfaits et profondément choqués par les accusations portées par la LDH à leur encontre : « Contestation de crimes contre l'humanité, provocation publique à la commission de crimes ou délits, à la discrimination ou à la haine raciale - apologie du crime sur FaceBook », et nous nous interrogeons réellement sur l'intention de cette organisation. Dans une période où toute critique de la politique israélienne et de l'Etat d'Israël et toute revendication de justice en Palestine sont taxées d'antisémitisme, la nature de la plainte de la LDH prend une gravité particulière. La plainte portée est individuelle et bafoue de façon calomnieuse les droits humains de deux personnes qui en seront marquées à vie. Elle s'attaque, via ses porte-parole, à l'ensemble du comité BDSFrance34 dont elle tente de disqualifier l'activité, ouvrant la voie à la LICRA qui demande l'interdiction des manifestations publiques du Comité BDSFrance34.

C'est une attaque contre l'ensemble du mouvement de solidarité à la Palestine.

COMMUNIQUÉ : NON AUX MENSONGES ET A LA CALOMNIE, Retrait de la plainte de la LDH !

Nous demandons solennellement à la LDH de retirer sa plainte

Premiers signataires : ABNA FILISTINE, AFPS Le Havre, AFPS Nîmes , APLR(Association des Palestiniens du Languedoc Roussillon), Assos. COUSERANS-PALESTINE, Association Justice en Palestine 68, Campagne ALI (Abrogation des Lois Islamophobes), CAPJPO-Europalestine, CCIPPP34 (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien), Campagne « Save Al Aqsa », CIMADE, CMF (Collectif des Musulmans de France), CNT-F, Collectif Intifada 76, Collectif Caladois pour le peuple palestinien (Villefranche /saône),Collectif Vaucluse Palestine, Comite BDS France34,(Montpellier, Béziers, Hauts-Cantons), Comité BDS France 30, Comité BDS France 66, Comité BDS France Marseille, Comité BDS Valence, CRI (Coordination contre l'Islamophobie), Comité de Soutien G.H. Abdallah (Montpellier), LES AMIS D AL ROWWAD , MAN (Mouvement pour une Alternative Non-violente), MIB34(Mouvement Immigration et Banlieues), PIR (Parti des Indigènes de la République),PSM (Participation et Spiritualité Musulmanes), NPA34 (Nouveau Parti Anticapitaliste), ROUGE VIF 13, UAIPF (Union des Associations et Institutions Palestiniennes en France, « Aljaluya »), UJFP34 (Union Juive Française pour la Paix),